Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 75 (1987)

Heft: [6-7]

Rubrik: Courrier

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les années d'or du patriarcat

Merci pour votre journal, que ma fille m'envoie chaque mois. Je le lis avec plaisir et grand intérêt. (...) Dans le numéro de novembre 1986, l'article « Les belles images », par Thérèse Moreau a retenu mon attention.

Parmi vos collaboratrices, y en a-t-il de condition modeste, dont l'enfance s'est passée avant la guerre de 1914 et la jeunesse entre les deux guerres ? En 1920, lors de la mort de mon père survenue alors qu'il avait 50 ans, j'avait 17 ans et demi, j'avais 4 frères et sœurs plus âgés que moi et 4 plus jeunes. Aucun de nous n'a pu suivre l'école après les primaires. Il fallait travailler pour vivre et élever les 4 derniers, qui étaient encore à l'école. Le patriarcat régnait en maître chez les patrons d'usines, et pesait sur la condition des ouvriers et ouvrières. Ah ! le bon vieux temps !

Malgré les progrès, il y a encore beaucoup à faire, et je vous suis reconnaissante de toujours et encore lutter (...).

Anny Cartier, Neuchâtel

Il y a ISIS et ISIS

Contrairement à ce que nous avions laissé entendre dans un article paru dans notre numéro d'avril (p. 18) ISIS International (Rome et Santiago du Chili) et ISIS Wicce (Genève) sont deux organisations distinctes. La publication ***Women's struggles and strategies,*** *dont nous avons rendu compte dans l'article précité, est due à ISIS International et peut être obtenue à l'adresse suivante : Via Santa Maria dell'Anima 30, 00186 Roma, tél. 06 65 65 842.*

Rendez à Césarine...

La lettre d'A. Szocoloczy-Grobet parue dans le numéro d'avril de ***Femmes Suisses*** *a suscité quelques protestations, trop succinctes pour être reproduites. Une lectrice estime que le terme de « mal baisée » utilisé dans cette lettre est particulièrement macho et comporte une connotation si méprisante qu'il ne devrait pas avoir sa place dans un journal féministe. Il va de soi que nous partageons l'avis de cette lectrice. Nous avons d'ailleurs hésité à publier la lettre en question. Cependant, il ne faut pas oublier que* ***Femmes Suisses****, comme tout journal qui se respecte, se doit d'offrir aux lectrices/lecteurs un espace d'expression nettement séparé du contenu rédactionnel, et autant que possible non soumis à la censure de la rédaction.* — **(réd)**

Continuez comme ça

Je vous écris ce petit mot pour vous féliciter du ton de votre journal, à la fois incisif, ironique, humoristique et informatif.

J'apprécie votre souci d'objectivité, qui est passablement rare dans les magazines féministes, ainsi que la variété des sujets abordés.

J'espère que vous continuerez dans ce sens et vous souhaite un bel avenir.

C. Magnette, Genève

Votre avis S.V.P.

Madame Suzette Sandoz, de Pully, nous envoie cet article paru dans ***Entreprise romande*** *(anciennement* ***L'ordre professionnel)*** *du 15 mai 1987.* ***« Il me paraît extrêmement intéressant, nous écrit-elle, et pouvant sans doute figurer dans Femmes Suisses ».***

Après l'avoir lu attentivement, nous le reproduisons, non sans cacher notre perplexité : le but de ce texte est-il d'apporter une véritable contribution à la résolution du problème évoqué, ou de réaffirmer, à travers l'encouragement de mesures ponctuelles dans les entreprises, une ferme opposition à toute réglementation globale en la matière (par exemple dans les conventions collectives) pouvant induire un droit pour les parents concernés ? Aux lectrices et lecteurs de juger.

APPEL AUX EMPLOYEURS

La garde des enfants malades

L'augmentation constante du nombre de femmes exerçant une activité salariée met de plus en plus en relief le problème de la garde des enfants lorsque ceux-ci tombent malades. Et, phénomène de société, l'accroissement simultané du nombre de mères (célibataires, divorcées ou séparées) seules à élever leurs enfants ne peut bien évidemment que rendre le problème plus aigu.

Celui-ci ne saurait être résolu ni par la loi ni même par le biais des conventions collectives. Il échappe en effet, par nature, à toute planification et, très largement, à tout contrôle, à moins d'introduire un véritable système d'inquisition dont ni les salarié(e)s concerné(e)s ni les employeurs ne voudraient.

Il importe donc que la question soit examinée au sein des entreprises, cas par cas, afin, à chaque fois, de trouver la solution la plus adéquate permettant à la personne concernée, lorsqu'elle ne peut pas avoir recours à un tiers (de sa famille ou de ses connaissances) de s'occuper de son enfant. La confiance joue ici un rôle important et c'est évidemment au sein de l'entreprise qu'elle peut être appréciée.

Il convient également de laisser aux entreprises, cas par cas, le soin de juger si l'absence doit entraîner une retenue sur le salaire ou non. Divers éléments pourront être pris en compte à cet égard dont, notamment, la durée des absences, leur fréquence, etc.

Le problème de la garde des enfants malades mérite incontestablement que l'on y porte attention. Nous attirons sur ce point celle des chefs d'entreprise.

Union des associations patronales genevoises

FEMMES SUISSES

ABONNEZ-VOUS !

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

Fr. 45.–

NOM : Prénom :

Adresse :

N° postal et lieu :

J'ai eu ce journal : par une connaissance ☐ Au kiosque ☐

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge